



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Georgette NALESSO et Charlotte THOMPSON. Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Monsieur Pierre JOUANNE. Madame Marina MENGOLLI.

A l'unanimité, le procès-verbal du 03 mai 2018 est validé.

Le Maire procède ensuite aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

1. *Approbation du dossier de demande de mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe pour le projet d'Aménagement du Front de Neige*

Dans le cadre du projet d'Aménagement du Front de Neige sur la station de Plan Peisey, l'assiette de ces projets s'exerce sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés pour lesquelles la Commune a obtenu de nombreux accords.

Des négociations amiables avec tous les propriétaires concernés ont été engagées au prix indiqué par l'estimation des domaines en date du 27/04/2015. Il s'avère cependant que certains accords n'ont pas abouti. Une procédure d'expropriation a donc été lancée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe pour le projet d'Aménagement du Front de Neige.

2. *Approbation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un nouveau régime de prime est applicable pour les agents aux grades d'attaché, infirmière puériculture, éducateur de jeunes enfants, adjoint administratif, adjoint d'animation et les ATSEM.

Désormais, ce système peut être étendu au grade d'adjoint technique territorial.

Ce régime indemnitaire comprend 2 blocs : le 1^{er} bloc correspond à 100% des primes versées par le régime actuel. Un 2^e bloc permet de verser des primes exceptionnelles selon le travail fourni par le salarié.

La délibération prévoit des plafonds de primes par personne. Un arrêté individuel permettra de prévoir la prime de chaque salarié.

Le Comité technique paritaire s'est prononcé favorablement en Commission du 04 juin 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui regroupera désormais les grades d'attaché, infirmière puériculture, éducateur de jeunes enfants, adjoint administratif et technique, adjoint d'animation et ATSEM.

3. Approbation de la promesse de vente avec Monsieur René FAVRE pour la parcelle cadastrée ZP 26

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Monsieur René FAVRE pour la parcelle cadastrée ZP 26.

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
La Cherongle	ZP26	5 530	Ns

Le montant total est de 16 590 € pour une surface totale de 5 530 m² environ.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente des parcelles précitées, valide cette promesse de vente et la rédaction d'un acte administratif par Mesur'Alp pour poursuivre la vente de cette parcelle à la Commune.

4. Approbation de la promesse d'achat avec Monsieur René FAVRE pour la parcelle cadastrée ZC 61

En échange de cette promesse de vente, une promesse d'achat a été contractée avec Monsieur René FAVRE pour l'achat de la parcelle ZC 61 ainsi que des parcelles situées sur Landry pour une surface totale de 6 645 m².

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Plan du Pra	ZC61	1 845	N

Le montant total est de 16 590 € pour un échange à zéro.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse d'achat et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

5. Approbation du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Suite à la délibération du 12 mars 2018 relative à la restitution de la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » validée par un arrêté préfectoral du 15 mai 2018, la commune de Peisey Nancroix a récupéré le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Dans cette perspective et pour une mise en œuvre rapide de ce service au sein de la Commune, il est proposé d'entériner le règlement proposé par la COVA.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

6. Approbation de la convention régissant l'usage professionnel du Palais de la Mine avec l'association du Palais de la Mine / Saison 2018

Comme chaque année, il est proposé de conventionner avec l'association du Palais de la Mine en vue de lui conférer l'utilisation non exclusive du site du Palais de la Mine et de l'utilisation du bâtiment annexe du Palais de la Mine pour l'organisation des visites guidées du Palais de la Mine.

En contrepartie de l'utilisation de ces locaux, l'association doit s'acquitter d'une participation de 170 €. Ladite convention pourra être renouvelée pour un an à compter du 05 juin au 30 novembre 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à conventionner avec l'association du Palais de la Mine du 05 juin au 30 novembre 2018.

7. Approbation de la convention avec le bureau des guides et accompagnateurs de moyenne montagne de Peisey-Vallandry / Saison 2018

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec l'association du bureau des guides et des accompagnateurs de moyenne montagne en vue de lui conférer l'utilisation non exclusive du site du Palais de la Mine et de l'utilisation d'un local à l'Office du tourisme pour l'organisation des visites guidées du Palais de la Mine.

En contrepartie de l'utilisation de ces locaux, l'association doit s'acquitter d'une participation de 170 €. Ladite convention pourra être renouvelée pour un an à compter du 05 juin au 30 novembre 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à conventionner avec l'association du bureau des guides et des accompagnateurs de moyenne montagne du 05 juin au 30 novembre 2018.

8. Approbation de la convention relative à la l'installation d'une tyrolienne par l'association du bureau des guides et accompagnateurs de moyenne montagne de Peisey-Vallandry

L'association du bureau des guides et accompagnateurs de moyenne montagne de Peisey-Vallandry souhaite installer une tyrolienne sur la combe du Trovet sur une parcelle privée de la Commune.

Il est proposé d'établir une convention avec l'association pour formaliser la location de cette parcelle et permettre d'installer une tyrolienne.

La sécurité et l'organisation du site sont totalement à la charge de l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la location de la parcelle à cette association pour mettre en place l'installation d'une tyrolienne et approuve la convention proposée.

II/ FINANCES

9. Approbation des tarifs des redevances applicables aux contrôles d'installations d'assainissement non collectif

Dans le cadre de la création du service Public d'Assainissement Non Collectif, il est nécessaire d'instaurer des tarifs de ce nouveau service.

Il est proposé de mettre en place des tarifs de redevance identiques aux tarifs proposés par la COVA :

Poste	Tarif redevance 2018
Réalisation d'un contrôle initial ou de bon fonctionnement	120 €
Contrôle pour vente	250 €
Contrôle de conception	80 €
Contrôle de travaux	140 €
Visite de terrain dans le cadre de la conception	140 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés pour les redevances applicables aux contrôles d'installations d'assainissement non collectif.

10. Approbation de la sortie d'une retenue de garantie d'un montant de 155,57 €

Suite aux travaux réalisés à l'office du tourisme, les retenues de garanties des entreprises ont été levées 1 an après.

Pour l'entreprise Alp Ouverture, un dégrèvement de la retenue de garantie d'un montant de 155,57 € a été bloqué. Pour débloquer cette somme et le placer dans le budget Communal, le Conseil municipal doit délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la sortie d'une retenue de garantie d'un montant de 155,57 €.

11. Décision modificative du Budget Général

Rachel DURAND a demandé de corriger une anomalie sur le budget Général.

En 2017, un titre a été payé sur le compte 1318 alors qu'il fallait l'imputer à sur le compte 1328.

Il convient donc de prendre une décision modificative en ouvrant les crédits suivants:

- en dépenses d'investissement à l'article 1318 pour un montant de 17 139.10 euros
- en recettes d'investissement à l'article 1328 pour un montant de 17 139.10 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délibération modificative du Budget Général.

III/ RESSOURCES HUMAINES

12. Recrutement d'un Directeur de la Garderie Le chat Botté

Suite à la délibération en date du 05 février 2018, un poste de Directeur de la Garderie a été ouvert. Une vacance de ce poste auprès du Centre de gestion a été réalisée le 28 mars 2018 pour une durée de 2 mois. Aucune candidature n'a été réceptionnée pour ce poste.

Dans ces conditions, il est proposé de recruter Constance SAEZ qui dispose du diplôme requis sur un contrat de 3 ans à temps plein pour occuper le poste de Directeur de la Garderie.

Avec une voix contre, le Conseil Municipal valide le recrutement proposé pour le poste de Directeur de la Garderie Le Chat Botté.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

13. Demande de subvention au Parc National de la Vanoise relative à la création d'un sentier villageois « tour du bois de l'église »

La commune de Peisey-Nancroix souhaite mettre en valeur le sentier villageois du « tour du bois de l'église » grâce à la pose de :

- Panneaux de départs.
- Tables de lecture.

Le projet consiste à :

- Fabriquer et fournir les différents panneaux et les tables de lecture pour un montant de 15 846,00€HT.
- Poser les panneaux pour un montant évalué à 3 000 € HT.
- Divers et imprévus : 1 154 €HT
- Soit un total de 20 000 € HT

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Subvention du Parc National de la Vanoise : 70 %, soit 14 000 HT.
- Autofinancement par le budget communal : 6 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise pour un montant prévisionnel de 14 000,00 € HT concernant la création et la fourniture des nouveaux panneaux et de tables de lecture.

14. Avenant n°1 au marché relatif aux vérifications réglementaires des aires de jeu, des installations électriques et des moyens de secours des bâtiments communaux

L'entreprise QUALICONSULT EXPLOITATION est titulaire d'un marché relatif aux vérifications réglementaires des aires de jeu, des installations électriques et des moyens de secours des bâtiments communaux depuis le 24 juin 2016.

Suite à l'installation de portes automatiques à l'Office du tourisme situé Place Roscanvel et au Musée situé Route de la forge, il est nécessaire de prévoir une vérification semestrielle réglementaire.

Dans cette perspective, il est proposé d'ajouter une prestation à l'entreprise QUALICONSULT EXPLOITATION et de signer un avenant pour un montant de : 25€ H.T. pour chaque vérification périodique par porte, soit 50 € H.T. par an par porte automatique soit 100 € H.T. pour les deux portes.

Ancien montant du marché : 1 070 € H .T.

Nouveau montant : 1 170 € H.T.

A l'unanimité, Conseil Municipal valide le marché relatif aux vérifications réglementaires des aires de jeu, des installations électriques et des moyens de secours des bâtiments communaux.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Prochain Conseil municipal***

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 09 juillet 2018.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.